

AVIS
DU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIERE
D'ENTENTES ET DE POSITIONS DOMINANTES
RENDU LORS DE SA 389^{EME} REUNION DU 29 AVRIL 2005
AU SUJET D'UN AVANT-PROJET DE DECISION RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ENQUETE
DANS UN SECTEUR DE L'ECONOMIE CONFORMEMENT AU REGLEMENT (CE) N°1/2003 DU
CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2002
AFFAIRE COMP/ B.-1/39.172 (ELECTRICITE) ET 39.173 (GAZ)

1. Le comité consultatif est d'accord avec la décision de la Commission d'ouvrir une enquête en vertu de l'article 17 du règlement (CE) n°1/2003 dans le secteur de l'électricité dans l'Union européenne.
2. Le comité consultatif est d'accord avec la décision de la Commission d'ouvrir une enquête en vertu de l'article 17 du règlement (CE) n°1/2003 dans le secteur du gaz dans l'Union européenne.
3. Le comité consultatif recommande la publication de son avis au Journal officiel de l'Union européenne.
4. Le comité consultatif invite la Commission à tenir compte de tous les autres points soulevés lors de la discussion.